

La veille municipale

mercredi 18 février 2009
volume 12, numéro 7
ISSN 1492-0670

Dans ce numéro

1 Lois municipales modifiées

Règlements municipaux modifiés

Gazette officielle du Québec, Partie 2, fascicule n° 7 du 18 février 2009

Gazette officielle du Québec, Partie 1, fascicule n° 6 du 14 février 2009

Gaudet Éditeur Ltée
5278 rue Nantel
Saint-Hubert QC J3Y 9A7
514/893-2526 (téléphone)
1-800/481-8702 (no sans frais)
514/893-0244 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>



GAUDET
ÉDITEUR LTÉE

Vous avez fait le meilleur choix en vous procurant **ACCÈS LÉGAL**^{md} : la bibliothèque législative **la plus à jour, la plus exhaustive et la plus conviviale**. Bon travail!

*Jules Édouard Gaudet, avocat
directeur général*

Lois municipales modifiées

Aucune modification cette semaine.

Règlements municipaux modifiés

Décret sur l'industrie du camionnage de la région de Québec, [R.R.Q., c. D-2, r. 3], préambule, aa. 0.00, 0.01, 1.01, 7.01, 12.01, 27.01.

Décret modifiant le Décret sur l'industrie du camionnage de la région de Québec, D. 115-2009 du 11-02-09, (2009) 141 G.O. 2, 285, aa. 1-5.

Règlement sur le fichier des producteurs de bois et sur la conservation et l'accès aux documents du Syndicat des producteurs de bois de la région du Centre-du-Québec, [R.R.Q., c. M-35.1, Décision 9142 du 03-02-09, (2009) 141 G.O. 2, 289], nouveau.

Règlement sur le fichier des producteurs de bois et sur la conservation et l'accès aux documents de l'Office des producteurs de bois de Pontiac, [R.R.Q., c. M-35.1, Décision 9143 du 03-02-09, (2009) 141 G.O. 2, 290], nouveau.

Règlement sur la conservation et l'accès aux documents du Syndicat des producteurs de bois de la région du Centre-du-Québec, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 73], remplacé.

Règlement sur le fichier des producteurs de

bois et sur la conservation et l'accès aux documents du Syndicat des producteurs de bois de la région du Centre-du-Québec, Décision 9142 du 03-02-09, (2009) 141 G.O. 2, 289, a. 12.

Règlement sur le fichier des producteurs visés par le Plan conjoint des producteurs de bois du Centre-du-Québec, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 78], remplacé.

Règlement sur le fichier des producteurs de bois et sur la conservation et l'accès aux documents du Syndicat des producteurs de bois de la région du Centre-du-Québec, Décision 9142 du 03-02-09, (2009) 141 G.O. 2, 289, a. 12.

Règlement sur la conservation et l'accès aux documents de l'Office des producteurs de bois de Pontiac, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 151], remplacé.

Règlement sur le fichier des producteurs de bois et sur la conservation et l'accès aux documents de l'Office des producteurs de bois de Pontiac, Décision 9143 du 03-02-09, (2009) 141 G.O. 2, 290, a. 12.

Règlement sur le fichier des producteurs visés par le Plan conjoint des producteurs de bois de Pontiac, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 152], remplacé.

Règlement sur le fichier des producteurs de bois et sur la conservation et l'accès aux documents de l'Office des producteurs de bois de Pontiac, Décision 9143 du 03-02-09, (2009) 141 G.O. 2, 290, a. 12.

Loi sur la sécurité automobile, L.C. 1993, ch. 16.

Règlement sur la sécurité des véhicules automobiles, C.R.C., ch. 1038, a. 10, ann. III, IV, aa. 114, 115, 206.

Règlement correctif visant certains règlements pris en vertu de la Loi sur la sécurité automobile, DORS/2009-32 du 05-02-09, (2009) 143 Gaz. Can. II, 228, aa. 1, 2;

Règlement modifiant le Règlement sur la sécurité des véhicules automobiles (numéro d'identification du véhicule), DORS/2009-33 du 05-02-09, (2009) 143 Gaz. Can. II, 231, aa. 1, 2;

Règlement modifiant le Règlement sur la sécurité des véhicules automobiles (serrures de

porte et composants de retenue de porte),
DORS/2009-34 du 05-02-09, (2009) 143 Gaz.
Can. II, 237, a. 1.

*Règlement de 1995 sur la sécurité des
pneus de véhicule automobile,*
DORS/95-148, a. 11.

*Règlement correctif visant certains règlements
pris en vertu de la Loi sur la sécurité
automobile, DORS/2009-32 du 05-02-09,*
(2009) 143 Gaz. Can. II, 228, a. 3.

*Règlement sur la sécurité des ensembles
de retenue et des coussins d'appoint
(véhicules automobiles), DORS/98-159,*
a. 14.

*Règlement correctif visant certains règlements
pris en vertu de la Loi sur la sécurité
automobile, DORS/2009-32 du 05-02-09,*
(2009) 143 Gaz. Can. II, 228, a. 4.

Gazette officielle du Québec, Partie 2, fascicule n° 7 du 18 février 2009

DÉCRETS ADMINISTRATIFS

*Octroi d'une subvention à la Ville de
Montréal pour l'exercice financier
2008-2009 afin de mettre en oeuvre des
mesures visant à enrayer le commerce
illégal de boissons alcooliques et
l'exploitation illégale d'appareils
d'amusement et de loterie vidéo.*

D. 49-2009 du 28-01-09, (2009) 141 G.O. 2,
299.

*Délivrance d'un certificat d'autorisation
à Hydro-Québec pour le projet de
construction de la ligne à 315 kV
Chénier-Outaouais sur le territoire des
municipalités régionales de comté de
Mirabel, de Deux-Montagnes,
d'Argenteuil, de Papineau et des
Collines-de-l'Outaouais.*

D. 55-2009 du 28-01-09, (2009) 141 G.O. 2,
303.

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

*Mise en oeuvre du Programme général
d'aide financière lors de sinistres
relativement aux inondations survenues
le 22 décembre 2008, dans des
municipalités du Québec.*

A.M. 0001-2009 du 23-01-09, (2009) 141 G.O.
2, 323.

Gazette officielle du Québec, Partie 1, fascicule n° 6 du 14 février 2009

AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME, LOI SUR L'...

Municipalité de Saint-Amable (*Nouveau
délai pour permettre d'adopter un
document visé*).

Avis, (2009) 141 G.O. 1, 187.

Municipalité de Saint-Paulin (*Nouveau
délai pour permettre d'adopter un
document visé*).

Avis, (2009) 141 G.O. 1, 187.

MINISTÈRES, AVIS CONCERNANT LES...

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE,
INNOVATION ET EXPORTATION

HEURES D'AFFAIRES

Ville de Sainte-Adèle (*Avis
d'autorisation*).

Avis, (2009) 141 G.O. 1, 201.

RESSOURCES NATURELLES ET
FAUNE

Programme de réforme cadastrale
(*Interdiction d'aliénation d'un droit de
propriété dans la circonscription
foncière des Îles-de-la-Madeleine*).

Avis, (2009) 141 G.O. 1, 203.